

IMMATRICULER MON ENTREPRISE

Simplifiez ses démarches administratives



OBJECTIF(S)

Le CFE permet aux entreprises de souscrire en un même lieu et sur un même document les déclarations auxquelles elles sont tenues par les lois et règlements dans le domaine juridique, administratif, social, fiscal et statistique afférents à leur création, à la modification de leur situation et à la cessation de leur activité. Il s'agit de transmettre pour vous, après vérification, votre dossier aux différents organismes concernés par la formalité. Également vous avez la possibilité de recevoir les dossiers de demande d'Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises (ACCRES) qui seront transmis à l'URSSAF qui statue sur la demande. Votre CCI délivre aussi les cartes de commerçants non sédentaires.



PUBLIC CONCERNÉ

Les entreprises commerciales, industrielles et de services, en nom personnel et en société, ayant leur siège social ou exploitant un établissement sur le département des Côtes d'Armor, à l'exclusion de celles relevant également du secteur artisanal. Sont concernées également les micro-entreprises.



PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION

Le SERVICE + est une assistance personnalisée pour simplifier vos démarches. Un chargé de formalités de votre CCI vous accompagne durant toutes les étapes du développement de votre entreprise.

Il est votre interlocuteur privilégié pour :

Diagnostiquer et analyser votre dossier

Vous bénéficier d'un accueil et d'un diagnostic personnalisés avec un conseiller. Il examine la conformité des pièces et contrôle la cohérence des informations déclarées. Il traite votre dossier et/ou vous contacte par téléphone.

Suivre votre dossier

Le conseiller assure un suivi complet et reste votre interlocuteur unique pour votre formalité.



LES +

- Faciliter et simplifier vos démarches
- Bénéficier d'une assistance sur-mesure
- Avoir la garantie d'un dossier conforme
- Bénéficier d'un rendez-vous personnalisé

La prestation « Service + » vous sera facturée 70€. *A cette prestation s'ajoutent les frais dus au Greffe.

En aucun cas le CFE ne peut garantir la recevabilité finale du dossier qui dépend des organismes destinataires.

Il vous est également possible de constituer vous-même votre dossier de formalités, pour cela le Centre des Formalités des Entreprises :

- Remet les documents nécessaires
- Réceptionne votre dossier et en assure un contrôle formel
- Vous retourne votre dossier si incomplet
- Enregistre votre dossier complété par vos soins
- Vous délivre un récépissé
- Transmet votre dossier aux organismes destinataires

02 96 78 62 00

contact[at]cotesdarmor.cci.fr

CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00